

AVS (Auxiliaire de Vie Sociale)*



Catherine
Auxiliaire de vie
sociale

« En travaillant dans l'intimité
des personnes accompagnées,
l'AVS bénéficie d'une place
unique et privilégiée où s'installent
des valeurs telles que la confiance,
le respect et la reconnaissance ».



postulez sur :
coeur-emplois.fr

Vous souhaitez exercer
un métier au cœur du
lien social, vous aimez
aider les autres, vous
êtes **autonome** et
mobile, vous savez
vous adapter aux
différentes personnalités
et situations.

* Diplôme d'Etat
d'Accompagnant
Educatif et Social

savoir être...

S'impliquer au quotidien auprès de personnes fragilisées par l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales nécessite des qualités d'adaptation à des situations diverses ainsi qu'une juste distance vis-à-vis de la personne aidée. Pour être en capacité de veiller au bien-être physique et psychologique de la personne aidée, un bon équilibre personnel est indispensable. Le métier d'AVS est soumis au secret professionnel.

... et savoir-faire

Connaître les dispositifs et les institutions en lien avec le métier et savoir coopérer avec les différents partenaires (travailleurs sociaux et paramédicaux). Produire des écrits professionnels qui servent de supports aux actions.

Autonome mais pas seul.e !

L'AVS entretient des relations avec la famille, le personnel de santé et communique régulièrement avec eux sur la situation et l'évolution de la personne. L'AVS travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité de leur encadrement intermédiaire.



Ce document vous est remis par :

RÉALISÉ AVEC
LE CONCOURS
D'UNIFORMATION



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE



www.aideadomicile-labranche.fr

Le métier d'Auxiliaire de Vie Sociale

L'AVS aide et accompagne les
bénéficiaires à domicile :

**en contribuant
à la qualité de vie
de la personne ou de la
famille accompagnée, au
développement
ou au maintien
des capacités de la
personne aidée
à vivre à son
domicile.**

L'AVS travaille dans
une association.

En pratique : un accompagnement de proximité

L'auxiliaire de vie sociale (AVS) aide au quotidien des personnes âgées ou en situation de handicap ou les familles. L'AVS les accompagne dans les actes de la vie quotidienne et les relations sociales. Son intervention vise à compenser les conséquences d'un manque d'autonomie, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

• **Aider au maintien et au développement des capacités** de la personne aidée.

• **Aider aux actes essentiels de la vie** (toilette, habillage, prise des repas).

• **Accompagner la personne dans sa vie sociale** (courses, loisirs, rendez-vous médicaux...).

• **Apporter des solutions techniques pour sécuriser le cadre de vie.** Utiliser les matériels médicaux tels que le lit médicalisé, le lève-malade, etc.

• **Assurer l'entretien du domicile** de la personne aidée ou de la famille accompagnée.

• **Veiller sur l'évolution de la personne**, la stimuler, la soulager, lui apprendre à faire, communiquer avec ses proches.

• **Animer la journée** à l'aide d'activités manuelles et artistiques, promenades, lecture, jeux...



Une journée type d'AVS

7h30 à 9h30 - Madame Jeanine 88 ans en fauteuil : aide à la toilette - entretien du logement et du linge - préparation du petit déjeuner et du déjeuner tout en discutant.

9h45 - 10h45 - Monsieur Jacques 85 ans : prise du courrier, petite vaisselle, préparation des repas, balayage et papotages.

12h - 13h - Retour chez Madame Jeanine pour la prise du repas du midi et préparation de celui du soir. Vaisselle.

15h15 - 18h15 - Madame Claire 38 ans en fauteuil, hémiplegie, maman d'un petit garçon de 4 ans. Courses, récupérer le petit à l'école, rangement du logement et préparation du repas du soir, aide pour s'occuper de l'enfant.

Un salaire, des garanties

Le salaire varie de 1 592 € à 2 141 € brut entre l'entrée dans l'emploi et la fin de carrière pour un temps plein. La Branche apporte des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale, de formation professionnelle mais aussi des congés d'ancienneté.

Des conditions de travail spécifiques

Pour accompagner les personnes à domicile et afin d'assurer la continuité de service auprès des publics fragilisés, le métier d'AVS implique des horaires de travail adaptés, y compris le dimanche et les jours fériés. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel.

Le métier impliquant de nombreux déplacements, un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire.

comment devenir Auxiliaire de vie sociale

Vous pouvez devenir AVS par la formation et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) qui vous permettent d'acquérir le **diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES)**. Ce diplôme fusionne les diplômes d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et d'aide médico-psychologique (DEAMP).

VAE : L'expérience acquise peut être validée au bout d'un an d'exercice de l'emploi et si besoin complétée par des modules de formation pour accéder au diplôme.

À noter : des allègements ou des dispenses de certains modules de formation existent. Renseignements : Uniformation, Centre d'information et d'orientation (CIO), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), centre d'information jeunesse (CIDJ), mission locale, etc.

Les associations recrutent aussi des hommes

S'il est vrai que les femmes sont très représentées dans ce métier, les hommes sont aussi très appréciés. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux.



« Dans ce métier de contact quotidien, il faut être constamment attentif aux attentes des personnes. Chaque visite est différente et le travail n'est jamais le même. Il faut parfois prendre le temps de discuter et parfois s'en tenir à réaliser les tâches dont les personnes ont besoin ».

